



Affaires Juridiques et Commande publique
Commande publique
3512 – RA/NR

ARRETÉ N°2023/494
PORTANT REMplacement DU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU 20 MARS 2023

Le Maire de la Ville de Mulhouse

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 2122-18, L1411-5 et L1414-2
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente
- Vu l'arrêté n° 825 en date du 06 juillet 2020 portant délégation de fonction de la présidence de la commission d'appel d'offres permanente

Arrête :

Article 1^{er}

En raison de l'absence de M. Thierry NICOLAS, M. Paul QUIN, Adjoint au Maire, assurera la présidence de la commission d'appel d'offres pour la séance du 20 mars 2023.

Article 2

Le Directeur Général des Services de la Ville de Mulhouse est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Paul QUIN, Adjoint au Maire
- M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse

Le 13 mars 2023

Le Maire

Michèle LUTZ

Copie :

3512 : Commande publique
3614 : Accueil (affichage et publication)